

**Affaire Dessales : perquisition à Bordeaux**

■ Incarcéré à Gradignan depuis le 25 décembre dernier, jour de son arrestation à Bordeaux, Yves Dessales, 43 ans, ce professeur au CES de Gujan-Mestras soupçonné du hold-up de la Caisse d'épargne d'Audenge (le 25 octobre 1986) a été extrait de sa cellule hier matin, mardi, par les gendarmes pour être conduit 52, rue de la Fusterie à Bordeaux, où il possède un studio.

Le transport de l'inculpé avait été ordonné par le juge d'instruction dans le cadre d'une commission rogatoire. Peut-être les responsables de l'enquête ont-ils pensé qu'au cours de sa cavale bordelaise (qui a duré près de deux mois) Yves Dessales avait pu trouver un abri momentané dans ce studio, bien que dans l'entourage de l'enquête on ne croit guère à ce scénario. Yves Dessales a fait une brève apparition rue de la Fusterie. Apparemment la perquisition n'a pas apporté d'éléments nouveaux.

**Lesparre : huit malfaiteurs interpellés**

■ Les gendarmes de Lesparre ont interpellé récemment huit malfaiteurs impliqués dans trois affaires. Yves et Gérard Seguin, respectivement âgés de 30 ans et 20 ans, demeurant à Saint-Germain-d'Esteuil, Jean-Claude Yves et Jean-Louis Gardereau, respectivement âgés de 33 ans, 36 ans et 30 ans, avaient dérobé 50 bouteilles de vin vieux dans la maison de M. et M<sup>me</sup> Danthez, demeurant à Peyressan, sur la commune d'Ordonnac. Les gendarmes ont interpellé deux hommes qui tentaient de dérober une voiture, dont l'un Abdelkader, 25 ans, avait volé un mois plus tôt du matériel hi-fi dans un centre pour handicapés moteurs, de Lesparre.

Enfin, les représentants de l'ordre ont mis fin aux activités d'Armand Bridge, 25 ans, demeurant à Lesparre qui avait dérobé pour 700 francs de denrées alimentaires dans un magasin de Pauliac.

**Bordeaux.** Les sapeurs-pompiers ont dû intervenir hier mardi, vers 12 heures, pour combattre un incendie qui s'était déclaré dans une maison d'habitation cours Journu-Aubert, habitée par M<sup>me</sup> Duranton. Très rapidement les secours étaient maîtres du sinistre, dont l'origine demeure inconnue. Ce dernier a détruit partiellement la plupart des pièces et les pompiers ont dû transporter au Tripode M<sup>me</sup> Duranton, qui a été prise d'un malaise devant le triste spectacle des flammes.

**Bruges.** Une jeune piétonne de 16 ans, Magalie Croizet, demeurant au Bouscat, a été blessée lundi soir, vers 18 h 30, route du Médoc, dans une collision avec une voiture conduite par Laurent Hais, 21 ans, domicilié à Bordeaux-Caudéran. Magalie Croizet a été transportée au Tripode.

**Bègles.** Une collision s'est produite lundi, vers 16 heures, boulevard Jean-Jacques Bosc, entre deux voitures conduites par Alain Duart, 34 ans, demeurant à Bègles, et Gaston Michel, 51 ans, domicilié à Bordeaux. Au cours du choc, la passagère d'un véhicule, M<sup>me</sup> Michel, a été blessée. Elle a été transportée au Tripode.

**Le Temple.** Cinq personnes qui avaient tué un cerf ont été interpellées après une longue enquête par les gendarmes de Lacanau. Il leur sera reproché d'avoir chassé une espèce protégée, ce qui risque de leur valoir une forte amende.

**Bordeaux.** Deux individus, Mohamed Assaboun, 21 ans et Khaled Beddiar, 20 ans, qui venaient d'agresser un automobiliste pour lui dérober son argent, ont été interpellés quelques instants plus tard par une patrouille de police. Les deux hommes avaient menacé un conducteur qui cherchait son chemin d'un couteau et d'un pistolet d'alarme, volé une somme de 1 000 francs et un autoradio samedi soir, vers 23 h 30, place des Cèdres. Placés en garde à vue après leur arrestation, Assaboun et Beddiar ont été présentés lundi après-midi au parquet et écroués à la maison d'arrêt de Gradignan.

FAITS DIVERS / LIBOURNE

**Les flammes ravagent un supermarché**

Pas de victime, mais des dégâts considérables. Et les enquêteurs n'écartent pas l'hypothèse d'un acte criminel.

A Libourne, l'hypothèse de deux gestes criminels n'est pas écartée après l'incendie qui a détruit hier mardi, le supermarché Squalle et le feu qui s'est déclaré, sans gros dégâts, au magasin Monoprix. Deux surfaces de vente du centre ville où les flammes ont été repérées, à chaque fois, dans le rayon textile. Vers 14 h 40, à Monoprix, peu avant 15 heures, à Squalle, distant de quelques centaines de mètres.

Dans le premier cas, le personnel, puis les pompiers, se sont rapidement rendus maîtres du sinistre. Dans le second l'embrasement a été si rapide et si vif qu'en quelques minutes toute une partie du toit du magasin s'effondrait. Sous l'effet de la chaleur, la charpente métallique n'avait pas résisté.

Le personnel avait pu sortir, tout comme les clients présents dans l'établissement. Cependant hier, en fin de journée, les pompiers fouillaient les décombres pour s'assurer que personne n'était resté prisonnier des flammes. Pendant la nuit un piquet de surveillance demeurait sur place.

VUE DE SAINT-ÉMILION

« Ça a pris dans le rayon textile racontait, peu après l'évacuation un employé de chez Squalle. J'ai vu un extincteur tandis qu'un client criait au feu. Mais ça montait, ça montait... »

En l'espace de quelques minutes la moitié des 1 000 mètres carrés de vente s'embrasait. L'épaisse fumée noire était vue jusqu'à Saint-Emilion.

Dirigés par le capitaine Alfonso les pompiers de Libourne, renforcés par ceux de Castillon-la-Bataille et de Coutras, avaient beau mettre en service trois petites lances et trois grosses, dont une à partir de la grande échelle, ils ne pouvaient que protéger les bureaux en façade et les réserves,

**Lormont.** Une voiture dont le conducteur a pris la fuite a provoqué lundi, vers 23 h 30, avenue de Paris, un accident. En effet, M. Mohamed Bourenave, 45 ans, demeurant à Ambares, qui circulait avenue de Paris dans la direction de Carbon-Blanc, a été heurté par un véhicule n'ayant pas respecté la signalisation des feux tricolores. M. Bourenave a été légèrement blessé et a pu regagner son domicile. Une enquête a été ouverte pour identifier le conducteur en fuite.



La façade et les bureaux du supermarché ont été préservés des flammes.

au fond. Du magasin lui-même, les trois quarts étaient détruits par le feu et le reste fortement endommagé par la fumée.

Au lycée Max-Linder, tout proche, par mesure de prudence, les élèves étaient invités à quitter les salles de cours et à se rassembler dans la cour. Avant que des barrières, installées par les services techniques de la ville, soient mises en place, la circulation, déviée, provoquait d'importantes perturbations dans les rues de Libourne. EDF intervenait également. Cependant le transformateur, proche de l'incendie, ne contenait plus de pyralène. Il venait d'être changé pour un transformateur à huile.

PAS D'EXPLOSION

Allées Robert-Boulin, tout l'après-midi, des centaines de curieux, souvent impressionnés par la rapidité de l'incendie, ont stationné devant le magasin. Nombreux étaient les Libournais à faire un rapprochement avec une série d'explosions et le début de l'incendie. En fait, le personnel, présent à l'intérieur du magasin, n'a pas entendu ces explosions qui seraient liées au passage d'avions à réaction. Ce sera l'un des nombreux

points à éclaircir pour les policiers libournais conduits par le commissaire Bernasconi. A Monoprix, l'extinction rapide de l'incendie a permis de vérifier, sur place, que rien n'expliquait ce feu. En revanche, à Squalle, les débris calcinés, entremêlés de mor-

ceaux de poutrelles et de rayonnages, ne permettent guère aux enquêteurs de relever d'indications précises. M. Lafossas, procureur de la République, venu sur les lieux a pu le constater.

En fin de journée, M. Aubry, directeur du Squalle libournais, ne

pouvait, lui non plus, expliquer ce sinistre. Quant aux 27 employés du supermarché, ils risquent de connaître le chômage technique.

Enfin, si les dégâts, pour l'heure, ne peuvent être chiffrés on sait déjà qu'ils s'élèvent à plusieurs millions de francs.



Plusieurs centaines de Libournais se sont arrêtés devant l'incendie sur les allées Robert-Boulin, pendant l'après-midi (Photos Jean-Marie Duranthon, « Sud-Ouest »)

FAITS DIVERS / BORDEAUX

**Un enfant intoxiqué à la piscine**

Un enfant de 14 ans a été placé en observation après avoir été intoxiqué par des émanations de chlore

Quatre enfants et un adulte ont été indisposés, hier matin, mardi, par des émanations de chlore, à la piscine du Grand-Parc de Bordeaux. L'incident s'est produit vers 10 h 45 au moment où quatre enfants d'un institut médico-pédagogique s'approprièrent à se baigner comme ils le font chaque semaine tous les mardis.

midis, mais une petite fille de 14 ans, Sandra, plus fortement intoxiquée, a été placée en observation et intubée. Elle devrait sortir après-demain.

A l'origine de cet incident, la fausse manœuvre d'un employé de la piscine olympique. Voulant déboucher les toilettes, ce dernier a déversé une quantité très importante de chlore et de javel dont les vapeurs se sont répandues dans le couloir et les vestiaires. Lui-même incommodé, il a été hospitalisé mais a pu rentrer chez lui hier soir. Vers 12 h 30, et après une aération complète de la piscine, il ne restait plus de traces de chlore.

FAITS DIVERS / LE DRAPEAU DE LA CATHÉDRALE

**Le « grimpeur masqué » passe aux aveux**

« Pour moi, c'était un jeu », a-t-il déclaré, sans dévoiler son identité

Le « grimpeur masqué » de la cathédrale Saint-André (voir nos éditions de lundi) lève un coin du voile. Après le récit dans « Sud-Ouest » de l'opération effectuée par des pompiers de montagne pour décrocher le morceau d'étoffe rouge qu'un escaladeur, jusque-là resté anonyme, avait hissé au sommet du clocher ouest, l'auteur de ce peu banal exploit a décidé de livrer les motivations qui l'ont poussé à la tête de la cathédrale et à prendre des risques.

ma tentative allait être interrompue; fausse alerte. Le seul moment où je me suis fait peur, c'est quand j'ai débusqué des oiseaux qui nichaient dans une fissure de la flèche. Ils sont sortis affolés et j'en ai pris en pleine figure; j'ai failli tout lâcher! A part cela, tout s'est passé comme prévu. J'étais attentif à tester mes appuis, car la pierre a souffert par endroits. En un peu plus d'une heure, j'étais en haut. J'ai redoublé de précaution dans la descente; il faut résister à la tentation d'aller trop vite en « se laissant glisser »...

« Laissez-moi vous dire pour commencer que je n'aurais jamais imaginé le retentissement médiatique que ça a eu. Je n'ai pas tenté ce coup pour ma publicité personnelle, d'ailleurs je tiens à conserver l'anonymat. Ce n'est pas non plus le résultat d'un pari, bien que des amis aient été dans la confidence. J'ai fait cela uniquement pour le plaisir. Vous n'imaginez pas les sensations que cela procure quand on arrive au bout! En revenant chez moi, au volant de ma voiture, j'étais tout enfiévré et je me sentais léger. J'ai eu du mal à trouver le sommeil cette nuit-là... »

D'AUTRES CLOCHERS  
A 23 ans, passionné d'informatique et exercé à la pratique de nombreux sports — il fait de la varappe seulement depuis trois ans — Jean-François le monte-en-l'air rêve d'autres escalades nocturnes. Saint-André n'était pas son premier clocher « mais c'était le plus haut et le plus dur ». Un super exercice sur lui-même pour se donner le petit frisson du danger vaincu, un supplément de sensations fortes comme le commun des mortels n'en connaîtra pas.

EN COMBINAISON NOIRE

Jean-François — c'est son prénom — s'est lancé lundi soir à l'assaut du clocher. Tel Zorro, il avait revêtu une combinaison de coton noir qu'il utilise habituellement pour pratiquer le kung-fu, l'ancêtre du karaté. « Je n'avais aucun matériel sauf des chaussures de varappe. Et je suis monté à la seule traction des bras et des jambes. J'avais déjà reporté ça une fois, mais c'était au moment des grands froids. La pierre était humide et glissante, je n'ai pas voulu courir le risque. Lundi, il faisait très bon. La nuit était claire et Bordeaux désert. A un moment, j'ai aperçu une voiture de police qui patrouillait. Je me suis dit qu'ils m'avaient vu et que

Jean-François se défend d'être un inconscient. Il n'a pas songé non plus qu'il allait faire courir des risques aux pompiers qui sont allés enlever son emblème. « Bien franchement, je n'en vois pas la nécessité. Ce morceau d'étoffe aurait fini par céder et il ne représenterait aucun danger pour quiconque. Maintenant, si un pompier s'était rompu le cou, j'aurais un poids sur la conscience. Mais pour moi, c'était un jeu, un défi que je me lançais. Je suis encore stupéfait du « battage » fait autour de mon drapeau. « Quand on m'a montré le journal et qu'on m'a dit que la télé en avait parlé, j'ai hurlé de rire! »

CLAUDE GARNIER

JUSTICE / TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**La commune de Haillan paiera**

Les subventions deux fois refusées au club sportif cotèrent 200 000 francs à la municipalité

Le 24 février dernier l'Association sportive de Haillan assignait la municipalité devant le tribunal administratif (voir « S.O. » du 25 février). C'était le résultat d'un conflit ouvert trois ans auparavant lorsque le maire du Haillan avait refusé de mandater au profit de l'A.S.H. une subvention de 142 000 francs pourtant votée régulièrement par le conseil municipal.

ventionner une activité sur sa commune. En vertu du principe démocratique.  
LES DÉCISIONS DU MAIRE « ILLÉGALES »  
Dans l'affaire qui lui était soumise, le tribunal administratif estime que les dispositions de l'article L. 221-8 du code des communes faisant obligation aux associations demanderesse d'une subvention, de fournir des justificatifs comptables et de leur activité, n'autorisent pas pour autant la ville de Haillan à exiger de l'A.S.H. communication de la liste nominative de ses adhérents; « qu'ainsi la commune ne pouvait légalement refuser d'attribuer à l'association les subventions » pour ce seul motif.

Le refus du maire s'appuyait sur un autre refus : celui des responsables du club de fournir à la mairie un état détaillé et nominatif de ses membres. Cela au nom du respect de la vie privée. Dès lors la querelle devait s'enlisner dans les sables de la dialectique, chaque partie cherchant des renforts auprès des instances supérieures.  
Toujours est-il que le club s'est divisé entre sections solidaires du président de l'A.S.H. et sections « ralliées » à la nouvelle organisation communale des sports mise sur pied par la municipalité. Elle devait encore s'envenimer l'année suivante, le conseil municipal refusant de subventionner l'A.S.H. pour des motifs identiques à ceux qui avaient prévalu en 1984. Cela étant, un conseil municipal a toujours le droit de refuser de sub-

Les juges ont donc décrété « illégales » les décisions du maire et du conseil municipal de Haillan privant l'A.S.H. de subventions en 1984 et 1985. Pour préparer ce préjudice, le tribunal a alloué 200 000 francs au club, payables par la municipalité.  
Sur un deuxième point le tribunal donne satisfaction à l'A.S.H. : cela concerne la mise à disposition des installations sportives de la commune.

ÉCHOS DU PALAIS

EXPERTS JUDICIAIRES

► La compagnie des experts judiciaires du ressort de la cour d'appel et du tribunal administratif de Bordeaux a choisi le département de la Dordogne pour y tenir son assemblée générale, sous la présidence d'Yves Chapellière.

L'assemblée aura très exactement lieu le samedi 4 avril prochain à Bourdilles.

RETOUR

► M. Francis Tcherkez revient à Bordeaux où, il y a un peu plus d'un an à peine, il était substitut du procureur.

Nommé président du tribunal de grande instance d'Albi, au début de l'année dernière, il vient, en effet, d'être nommé vice-président du tribunal de grande instance de Bordeaux.

AUTORISATION MUNICIPALE N° 242-3/2-ML/CM DE DROIT ET D'URGENCE

**LIQUIDATION TOTALE**

**DERNIERES DEMARQUES**

**FOURRURES VENDUES PRIX COUTANT et à PERTE**

"FACILITÉS DE PAIEMENT GRATUIT"

*Fourrures*

**RÔLE**

56, Crs de l'Intendance. Bordeaux

**RÉOUVERTURE de la BOUTIQUE**

**(cacharel)**

Pour la femme et l'enfant des grands aux tout petits

NOUS VOUS Y ATTENDONS POUR FÊTER L'ÉTÉ

**(cacharel)** Centre Commercial Mériadeck BORDEAUX. Tél. 56.98.54.36

363193

« la nouvelle boutique Rodier? J'en sors. »

**RODIER**

51, cours de l'Intendance - BORDEAUX

Téléphone : 56.51.09.83